

Plateforme44 des ONG pour la Palestine

Réunion du 13 juin 2019

Excusées CIMADE _ CEMEA – ABJC - AdM st-Nazaire - Amis d'Abu-Dis Solidarité-Palestine – LDH

Présentes : CCFD-TS44 – AdM Nantes – AFPS44 (B. Albert, rapporteur)

Relevé des informations et des décisions

- **Projet de Résolution IHRA Sylvain MAILLARD en cours à la Chambre des députés**

En savoir plus <http://www.france-palestine.org/Colin-Maillard-a-l-Assemblee>

1 - une action ferme envers les parlementaires : courriers envoyés à tous les députés du 44. Trois députés du 44 l'ont signée : Y Haury, M-F Brunet et Yves Daniel, vice-président du Groupe France-Palestine (!) Pour ce dernier : demande de rendez-vous en urgence par AFPS44 et Comité de Châteaubriant.

2 – En parallèle l'AFPS44 est intervenue auprès de « personnalités » ou référentes : Présidents d'associations etc. Ont signées ou se sont engagées à signer : les Présidents nationaux du MRAP, les députés de précédente mandature Monique RABIN et Michel MENARD, le Maire de la Chapelle sur Erdre, Fabrice Roussel , Jean Bretéché diplomate retraité, haut-représentant de l'UE à Jérusalem-Est.

3 – Il n'est pas trop tard pour signer et faire signer (cf message du 11 juin dernier) Pensez à vos présidents d'associations respectifs

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd-3Hy2SpRLSPgcsqaRBsueSXQO-cW_0oyYbZx1LGreG4S7pA/viewform?vc=0&c=0&w=1&usp=mail_form_link

- **Interdiction des produits des colonies :**

*à Nantes belle action de 155 signatures samedi 8 juin dernier envoyées à JY Le Drian 600 tracts distribués.

*Des courriers personnels à DDPP44 pour exigence de vérification d'origine sur produits repérés Ex Ahava ou fruits

*en projet Appel contre PUMA matériel et équipement sportif qui fournit des équipes sportives dans des colonies.
l'Avis très important rendu par l'avocat général auprès de la Cour de justice de l'UE – ci-dessous-

- **Informations sur les actions effectuées dans 3 collèges** (privé et publics) du 44. Chronologiquement :

* matinée Collège St-Joseph St-Brevin (100 élèves des 3emes) autour du film « Le Chanteur de Gaza » Animation : CCFD-TS44 AFPS44

*projet d'année Collège de la Petite Lande REZE (une classe de 3ème) : spectacle danse Salam – Film Wardi – ateliers découverte Palestine (+ une classe de Jean Perrin) Restitution parents Animation : Amis d'Abu Dis AFPS44

* projet d'année Collège Jean Mounès (25 élèves de 5eme) PORNIC autour de la question de l'eau. Travail de recherche et d'échanges (Internet et Skype) avec La Maison Chaleureuse JENINE (enfants du Camp de réfugiés de Jenine)

- **Prochaine rencontre de la Plateforme44 avec le député** Mounir Belhamiti, 14 quai de Versailles, 44 000 Nantes, le vendredi 12 juillet 2019 à 10 h 30. Pour participation et préparation : contact avec Mado HERVY à mado.hervy@laposte.net

- **Projets pour l'automne :**

soirée Plateforme : conférence avec Sylvain Cypel, journaliste, 14 novembre, Manu des tabacs à Nantes
les projets en cours de finalisation pour le Festisol avec la MCM

- **Notre rencontre avec la députée Valérie Oppelt** du 17 mai 2019 (AFPS44 – LDH- Amis d'ABU-DIS)

Nous avons évoqué en détail les contrats commerciaux pour le tramway de Jérusalem. Nous avons également cité nos luttes contre l'implication des banques françaises dans les territoires occupés.

Puis nous avons évoqué la question politique d'une solution à deux états.

Nous avons rappelé à Mme Oppelt l'engagement du Conseil Départemental 44 (pacte d'amitié avec Jérusalem-Est). Elle nous a demandé quelle commune n'avait pas (encore) signé le pacte.

Elle nous a enfin demandé quel type de question pourrait être posée à l'Assemblée Nationale, et doit se mettre en contact avec les deux autres députés du département qui sont plus concernées par les commissions touchant à la défense des Palestiniens.

Barbara Durot, LDH

Etiquetage (et boycott ?) : Une bonne nouvelle – provisoire - Mais une bonne nouvelle cependant !

Avis de l'avocat général auprès de la CUEJ : L'analyse de Piotr Smolar (journaliste) via tweeter jeudi 13 juin

1) Avis très important rendu par l'avocat général auprès de la Cour de justice de l'UE, sur l'étiquetage des

produits des colonies israéliennes. A l'origine, une plainte en France du vignoble Psagot, dénonçant l'étiquetage.

2) Le Conseil d'État français avait renvoyé vers l'instance européenne. L'avocat général justifie l'étiquetage, au nom du droit de l'UE. Mais il va plus loin que le souci de transparence, infligeant un camouflet aux autorités israéliennes par la comparaison historique dessinée.

3) L'avocat général évoque des "considérations éthiques" à respecter, justifiant de donner d'amples informations aux consommateurs, pour qu'ils puissent faire leur choix en toute conscience. La colonisation est "une violation manifeste du droit international", rappelle-t-il.

4) "De même que de nombreux consommateurs européens étaient opposés à l'achat de produits sud-africains à l'époque de l'apartheid avant 1994, les consommateurs d'aujourd'hui peuvent, pour des motifs similaires, s'opposer à l'achat de produits en provenance d'un pays donné".

5) Il faudra maintenant attendre la décision de la Cour de justice de l'UE. Mais en politisant ainsi l'étiquetage, en lui rendant une dimension civique et éthique, l'avocat général inscrit le débat au-delà de la transparence derrière laquelle la Commission s'abritait.